



## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022 ORDRE DU JOUR

### **1) Convention Fonds de concours travaux neufs de voirie 2022**

**M. GRUDÉ**

Au titre des travaux 2022, l'Interco Normandie Sud Eure nous sollicite pour le versement de fonds de concours, à hauteur de 49 % du montant HT. Ces travaux concernent les rues : M de Vlaminck, Frédéric Joliot Curie et des Trois Ponts.

### **2) Convention délégation de maîtrise d'ouvrage travaux neufs 2022**

**M. GRUDÉ**

Dans le cadre des travaux neufs de voirie 2022 prévus sur la commune et qui relèvent de la compétence de l'Interco Normandie Sud Eure, il apparaît judicieux, dans un souci de synchronisation et de simplification, de coordonner les travaux connexes restants de la compétence de la commune (espaces verts, mobilier urbain, pluvial et 1<sup>ère</sup> signalisation de police).. A cette fin, il convient de désigner une maîtrise d'ouvrage unique sur ces opérations, qui peut être assurée par l'INSE, de sorte à faciliter l'organisation du chantier.

### **3) Convention de participation financière pour les travaux d'enfouissement de réseaux Allée des Tilleuls à Pullay/Verneuil, délégués au SIEGE**

**M. BENSALAH**

Il convient d'autoriser la signature d'une convention répartissant les charges financières entre les deux communes concernées.

### **4) Subventions exceptionnelles**

**M. REY**

Il est proposé le versement de deux subventions exceptionnelles, l'une en faveur de la section Swiss-shinkyokushin-association, et l'autre pour l'association « Les Moyens du Bord ».

### **5) Achat terrain le Clos du Forestier**

**M. LATHUILE**

Les acheteurs du lot 11 ont finalement dû renoncer à leur projet, faute d'obtention du permis de construire, pour des questions liées à l'assise de la maison et des règles d'urbanisme imposées du lotissement. En revanche, ils sont intéressés par l'achat du lot n° 8 pour une surface de 1 072 m<sup>2</sup>. L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour autoriser la signature de l'acte notarié correspondant.

### **6) Dénomination rue**

**M. RIVEMALE**

Afin de formaliser les adresses des riverains concernés, il est proposé de dénommer le tronçon de la RN 12 situé dans l'agglomération, depuis le giratoire du magasin Intermarché jusqu'au panneau d'agglomération en direction de Mortagne.

**7) Demande de subvention dans le cadre du produit des amendes de police** M. GRUDÉ

Un aménagement de sécurité sera réalisé rue du Moulin aux Malades pour limiter la vitesse à 30 Km/h sur l'ensemble du dispositif. Il convient d'autoriser les travaux correspondants et le dépôt du dossier de subvention auprès du Département.

**8) Modification du tableau des effectifs** Mme DEPRESLE

Suite à différents mouvements de personnel, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

**9) Avenant – aménagement de la gare routière du lycée « porte de Normandie »**

Mme GICQUIAUD

Par circulaire n° 6338/SG du 30 mars 2022, relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse de prix de certaines matières premières, le Premier ministre insiste sur l'obligation prévue par le Code de la commande publique de conclure des marchés à prix révisibles. C'est l'objet de cet avenant qu'il convient d'autoriser pour le dossier de la gare routière du lycée « porte de Normandie ».

**10) Avenants Ecole maternelle Croix St Pierre** M. GRUDÉ

Il convient d'autoriser la signature de deux avenants pour les travaux de l'école maternelle Croix St Pierre, l'un pour le lot 02 faux-plafonds-isolation, l'autre pour le lot 03 menuiseries extérieures.

**11) Création d'un Comité Social Territorial commun à notre collectivité et à notre CCAS**

Mme DEPRESLE

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial commun, compétent pour l'ensemble des agents de la commune et du CCAS, il est proposé de délibérer pour en permettre sa création.

**12) Convention d'étude et de travaux pour la réhabilitation du cimetière de Verneuil-sur-Avre** M. BIEBER

Il est proposé de confier au Cabinet Ad'VitAm - 70 360 Chassey Les Scey, le mandat de restructurer, au nom et pour le compte de la ville de Verneuil d'Avre et d'Iton, le site et l'ensemble des outils utiles à la gestion du cimetière communal de Verneuil sur Avre.

**13) Avenant marché de fourniture et livraison de repas restauration scolaire**

Mme LEPELTIER

Par délibération en date du 19 juillet 2021, le Conseil Municipal a attribué à la société Newrest Isidore le marché de fourniture et de livraison de repas pour nos restaurants scolaires. Récemment, le prestataire nous a fait part de son impossibilité à maintenir ses prix compte tenu du contexte inflationniste. Il est demandé au Conseil Municipal d'entériner de nouveaux tarifs et autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

**14) Convention d'adhésion au service missions temporaires du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure pour la mise à disposition d'agent** Mme DEPRESLE

L'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu. L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour autoriser la convention correspondante.

**15) Convention financière de participation au financement des postes de chefs de projets  
« Petites Villes de Demain »**

**M. BENSALAH**

Dans le cadre de ce dispositif Petites Villes de demain, deux chargés de projet ont été recrutés par l'Interco Normandie Sud Eure sur des missions d'ingénierie liée à l'outil PVD. Trois partenaires nationaux contribuent à hauteur de 75% au financement des postes de chef de projet Petites villes de demain - l'ANCT, la Banque des territoires et l'ANAH, soit un reste à charge à hauteur de 25 % à répartir entre les quatre Communes retenues dans le dispositif Petites Villes de Demain :

- Commune de Breteuil ;
- Commune de Mesnils sur Iton ;
- Commune de Rugles ;
- Commune de Verneuil d'Avre et d'Iton

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser la signature de la convention financière correspondante.

**16) Expérimentation compte financier unique (vague 3)**

**Mme GICQUIAUD**

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a ouvert l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour les collectivités territoriales et leurs groupements. Le CFU a vocation à devenir, à partir de l'exercice 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le CFU sera un document comptable conjoint et se substituera au compte administratif et au compte de gestion, et constituera un document de synthèse, reprenant les informations essentielles figurant actuellement soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour :

- autoriser Monsieur Le Maire à s'inscrire à l'expérimentation du CFU pour les comptes 2023,
- autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante entre la commune et l'Etat, ainsi que tout document afférent à ce dossier.